



**Communauté d'Agglomération Cap
Excellence**

CACTUS-Environnement

CACTUS-Environnement mandataire
1 rue de l'Océanie A21
97190 LE GOSIER

Dossier suivi par Pricillia PRIVAT
Tél. : 0696 81 68 83
Courriel : pricillia.privat@cactus-environnement.fr

18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAP EXCELLENCE

**Résumé non technique du rapport
environnemental du SCoT**

6 novembre 2025

Table des matières

| | | |
|-----------|---|----|
| 1. | Synthèse de l'état initial de l'environnement | 2 |
| 1.1. | Milieus naturels, biodiversité et fonctionnalité écologique | 2 |
| 1.2. | Paysages, patrimoine et identité | 3 |
| 1.3. | Caractéristiques climatiques actuelles et attendues | 5 |
| 1.4. | Sols et sous-sols | 6 |
| 1.5. | Les ressources en eau | 7 |
| 1.6. | Risques naturels et technologiques | 8 |
| 1.7. | Profil énergie-carbone du territoire | 9 |
| 1.8. | Qualité de l'air | 11 |
| 1.9. | Bruit et environnement sonore | 12 |
| 1.10. | Gestion des déchets | 13 |
| 2. | Méthodologie de l'évaluation environnementale | 14 |
| 2.1. | Objectifs et cadre général | 14 |
| 2.2. | Méthodologie générale | 14 |
| 2.3. | Limites de l'évaluation environnementale | 15 |
| 3. | Justification au regard de l'environnement | 15 |
| 3.1. | Logique générale du projet de territoire | 15 |
| 3.2. | Prise en compte des enjeux environnementaux | 16 |
| 3.2.1. | Logique d'intégration environnementale dans le DOO | 16 |
| 3.2.2. | Justification environnementale du projet retenu | 16 |
| 4. | Compatibilité et prise en compte des documents-cadres | 17 |
| 5. | Analyse des incidences du projet de SCoT sur l'environnement | 18 |
| 5.1. | Incidences au regard de l'orientation A – Lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air | 18 |
| 5.2. | Incidences au regard de l'orientation B – Protéger les espaces naturels, paysagers et agricoles, et la biodiversité | 19 |
| 5.3. | Incidences au regard de l'orientation C – Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles | 19 |
| 5.4. | Incidences au regard de l'orientation D – Prévenir les risques naturels et technologiques et renforcer la résilience territoriale | 20 |
| 5.5. | Synthèse transversale des incidences | 20 |
| 6. | Indicateurs de suivi environnemental | 21 |
| 6.1. | Objectifs du dispositif de suivi | 21 |
| 6.2. | Indicateurs thématiques proposés | 21 |

1. Synthèse de l'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE) dresse l'état des lieux de l'environnement ainsi que des perspectives d'évolution dans le temps. Il s'est articulé autour des grandes thématiques suivantes de l'environnement :

- Milieux naturels, biodiversité et fonctionnalité écologique
- Paysages, patrimoine et identité
- Caractéristiques climatiques actuelles et attendues
- Sols et sous-sols
- Les ressources en eau
- Risques naturels et technologiques
- Profil énergie-carbone du territoire
- Qualité de l'air
- Bruit et environnement sonore
- Gestion des déchets

1.1. Milieux naturels, biodiversité et fonctionnalité écologique

Le territoire de Cap Excellence, situé à la jonction entre la Grande-Terre et la Basse-Terre, constitue un nœud écologique régional majeur. Il abrite une diversité exceptionnelle de milieux naturels : mangroves, forêts xéromésophiles, marais, zones humides pâturées, plaines agricoles, et milieux littoraux. Plusieurs de ces espaces sont identifiés comme réservoirs de biodiversité dans l'Atlas de la Trame Verte et Bleue régionale (SRPNB). Le Grand Cul-de-sac Marin à l'ouest, les Grands-Fonds à l'est et les forêts sèches des zones centrales forment un réseau écologique complexe, ponctué de corridors essentiels à la circulation de la faune.



Figure 1 Photographie du Grand Cul de Sac marin (source : Région Guadeloupe, 2025, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)

Cependant, le développement urbain, l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats compromettent la fonctionnalité écologique de ces milieux. La mangrove, en particulier, est soumise à des pressions fortes (remblaiements, pollution, recul du trait de côte).

| Points forts | Points faibles |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Richesse biologique et habitats rares (mangroves, zones humides) - Présence d'espèces patrimoniales et protégées - Réseaux d'acteurs impliqués (ONF, Conservatoire du littoral, associations locales, ...) | <ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation des corridors écologiques. - Pressions urbaines et routières fortes - Recul des mangroves et de la forêt littorale |

Enjeux-clés du territoire :

- Restaurer, renforcer et préserver la place de la nature en ville pour intégrer la biodiversité dans l'agglomération
- Améliorer la connaissance du patrimoine faunistique et floristique à l'échelle de l'agglomération et des communes
- Sauvegarder les espaces et habitats naturels diversifiés des Grands Fonds abritant une faune et flore caractéristiques
- Lutter contre la dégradation de la forêt humide marécageuse (pollution humaines, défrichement, pâturage excessif, ...) abritant des habitats et espèces naturelles patrimoniales de Guadeloupe et la valoriser (notamment la forêt de Jarry), en l'intégrant dans les stratégies de développement du territoire ou en interdisant le développement de certains projets
- Maintenir la continuité écologique des milieux par la mise en place et la valorisation des trames vertes et bleues
- Adapter, renforcer et rajouter si besoin des mesures de protection en fonction des spécificités environnementales des entités paysagères du territoire, voire à des zones précises menacées et polluées (zone humide de Jarry notamment). Appliquer notamment des mesures spécifiques de sauvegarde sur les grands espaces naturels de la plaine et des Grands Fonds aux Abymes pour lutter contre l'urbanisation diffuse et les carrières illégales.

1.2. Paysages, patrimoine et identité

Le territoire de Cap Excellence est marqué par une grande diversité paysagère : mangroves côtières, forêts xéromésophiles, paysages agricoles des Grands-Fonds, ensembles urbains historiques comme Pointe-à-Pitre ou encore vues panoramiques sur la mer et la Basse-Terre. Cette richesse est renforcée par un fort ancrage identitaire, à la croisée des cultures, des pratiques agricoles, et des héritages architecturaux (cases créoles, patrimoine industriel).



Figure 2 Patrimoine architectural bâti sur la place du marché dans le centre de Pointe-à-Pitre
 (source : <https://www.lequotidiendelart.com/articles/25003-à-pointe-à-pitre-la-culture-fait-revivre-le-patrimoine-bâti.html>)

Cependant, la croissance urbaine diffuse, le développement d'infrastructures techniques et commerciales, ainsi que l'absence d'un cadre paysager commun dans les projets d'aménagement altèrent ces paysages. L'absence actuelle d'un plan de paysage ou d'une stratégie intercommunale de valorisation fragilise la cohérence visuelle du territoire.

| Points forts | Points faibles |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Diversité et richesse des paysages naturels, agricoles et urbains - Patrimoine bâti et culturel identitaire - Forte implication des acteurs locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation peu maîtrisée, parfois banalisante - Faible intégration paysagère des nouvelles constructions - Pressions visuelles et morcellement du cadre de vie |

Enjeux-clés du territoire :

- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et architectural bâti de l'agglomération, véritable source d'attractivité et de rayonnement
- Remettre en état les continuités écologiques terrestres et aquatiques pour garantir les trames de connexion vertes et bleues
- Lutter contre toutes les sources de pollutions qui ont un impact direct sur le paysage et les espaces naturels, tels que les dépôts sauvages de déchets, les rejets dans les milieux ou encore la pollution visuelle, notamment dans les zones les plus fragiles (forêt humide de Jarry subit de fortes pressions).
- Limiter le mitage progressif des paysages naturels en contrôlant l'étalement urbain
- Protéger tout en valorisant les façades littorales de l'agglomération, en assurant la cohérence entre protection des espaces et activités humaines

Renforcer le « Cœur d'agglomération » et développer l'attractivité et le partage de la voirie en faveur des modes doux, en particulier en entrée de ville, pour limiter l'impact sur le paysage et les espaces naturels

1.3. Caractéristiques climatiques actuelles et attendues

Cap Excellence est confrontée à un climat tropical, chaud et humide, avec deux saisons : une sèche et une pluvieuse. Le territoire est déjà affecté par les conséquences du changement climatique : élévation des températures, modification des régimes de pluie, montée du niveau de la mer et épisodes extrêmes plus fréquents (cyclones, submersions, sécheresses).

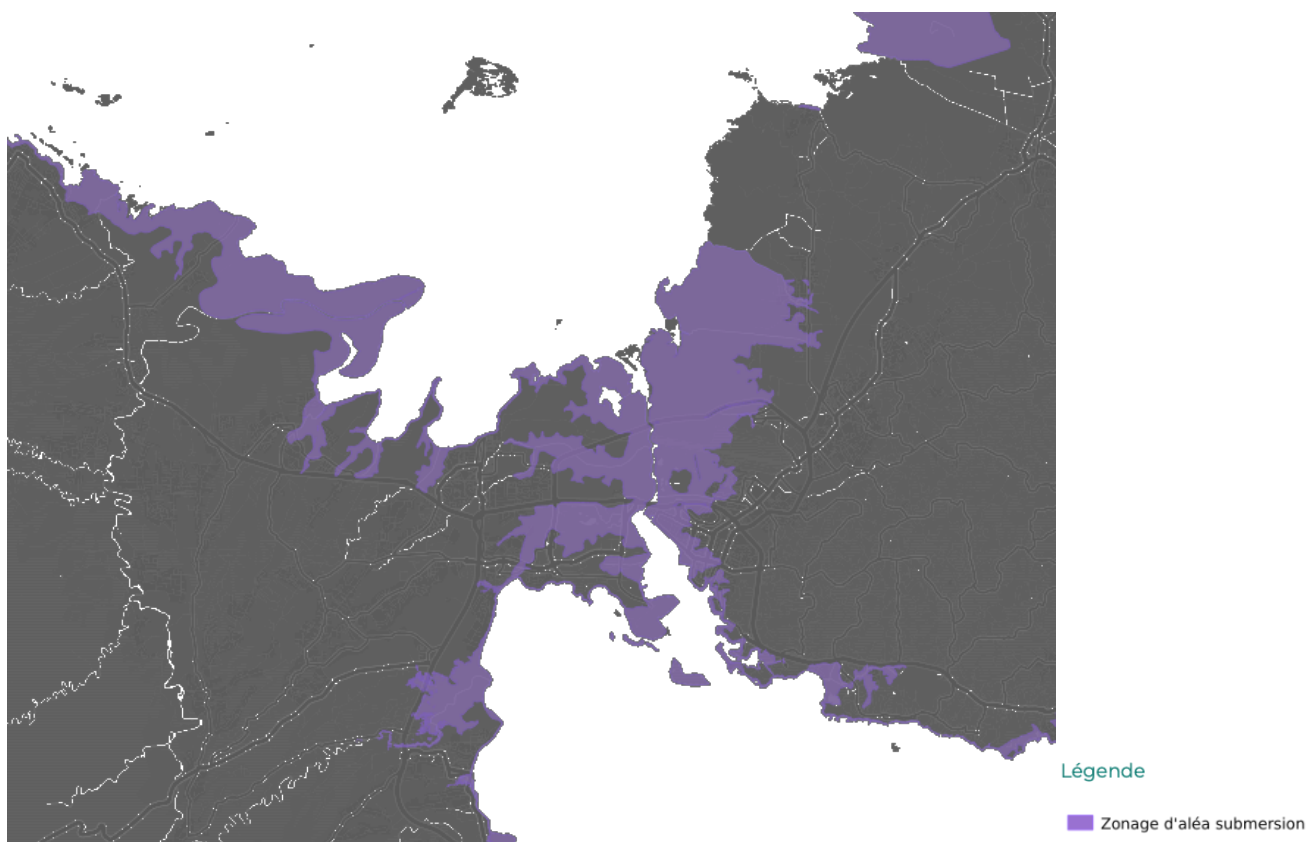


Figure 3 : Aléa submersion marine actuel sur le territoire de CAP Excellence (source : Atlas interactif du projet C3AF)

L'effet d'îlot de chaleur urbain est accentué dans les zones densément bâties comme notamment les centres-villes. Les projections indiquent un réchauffement de +1,5 à +2°C d'ici 2100, avec des impacts importants sur la santé, les ressources en eau, les écosystèmes et les infrastructures.

| Points forts | Points faibles |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs régionaux d'observation (Observatoire Climat, BRGM, Météo-France) - Sensibilité croissante des acteurs locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation peu adaptée aux aléas futurs - Forte vulnérabilité des populations et équipements situés en zone basse |

Enjeux-clés du territoire :

- Intégrer au SCoT les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique par l'identification claire des zones vulnérables du territoire communautaire ; fléchant ainsi les secteurs clés nécessitant des mesures d'adaptation. Il s'agit notamment des secteurs prioritaires suivant :
 - Les zones d'activités de Jarry, de la Jaille et de Dothémare ;
 - Les zones résidentielles avec une importante partie des quartiers Lauriscisque, Bergevin et l'extrémité ouest de Grand Camps, ainsi que les abords immédiats côté mangrove ;
 - Les infrastructures de transport.
- Favoriser la transition énergétique locale en valorisant le développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment solaire et photovoltaïque
- Porter une attention particulière à la protection des zones de mangroves et aux zones de vulnérabilité
- Adapter l'aménagement urbain aux risques climatiques : lutter contre les îlots de chaleur, intégrer les risques littoraux et renforcer la résilience du bâti face aux aléas (vent, chaleur, inondation).
- Préserver et restaurer les écosystèmes côtiers et naturels comme leviers d'adaptation au changement climatique (zones humides, mangroves, forêts urbaines).
- Renforcer la gouvernance territoriale autour du climat (concertation, données partagées, pilotage transversal entre PCAET, SCoT, PLUi, GEMAPI, etc.)
- Accompagner l'adaptation au changement climatique de toutes les zones d'activités du territoire intercommunautaire (Jarry en premier lieu mais également Dothémare) afin d'assurer la protection des actifs venant y travailler
- Identifier les opportunités liées au changement climatique

1.4. Sols et sous-sols

Le territoire repose sur une géologie complexe mêlant formations calcaires (Grande-Terre) et volcaniques (Basse-Terre). Les sols fertiles des Grands-Fonds et de la plaine côtière soutiennent l'agriculture vivrière et d'élevage. Ces espaces sont aujourd'hui fortement concurrencés par l'urbanisation, le mitage et les infrastructures.

L'absence d'un outil de gestion des sols à l'échelle intercommunale favorise leur artificialisation. Les sols jouent pourtant un rôle essentiel dans la régulation climatique, la filtration de l'eau et le stockage du carbone.

| Points forts | Points faibles |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Sols à fort potentiel agronomique - Diversité géologique porteuse d'écosystèmes variés | <ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation rapide et désordonnée - Faible prise en compte de la valeur des sols dans les projets |

Enjeux-clés du territoire :

- Accompagner la gestion, la résorption et la réhabilitation des sites et sols pollués, notamment en expérimentant des méthodes de dépollution naturelles (exemple des champs de bambous qui captent les molécules, ...)
- Limiter la pollution engendrée par les industries actives du territoire et les accompagner dans le développement de leur éco-exemplarité
- Réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires, notamment en favorisant le développement d'une agriculture raisonnée et moins chimiques (agriculture biologique par exemple)

1.5. Les ressources en eau

Cap Excellence dispose d'un réseau hydrographique dense, mais souffre de tensions récurrentes en matière d'accès à l'eau potable, liées aux pertes techniques, au vieillissement des réseaux et à la pollution de certaines ressources. Les rivières et zones humides jouent un rôle clé dans la régulation hydrologique et l'accueil de biodiversité.

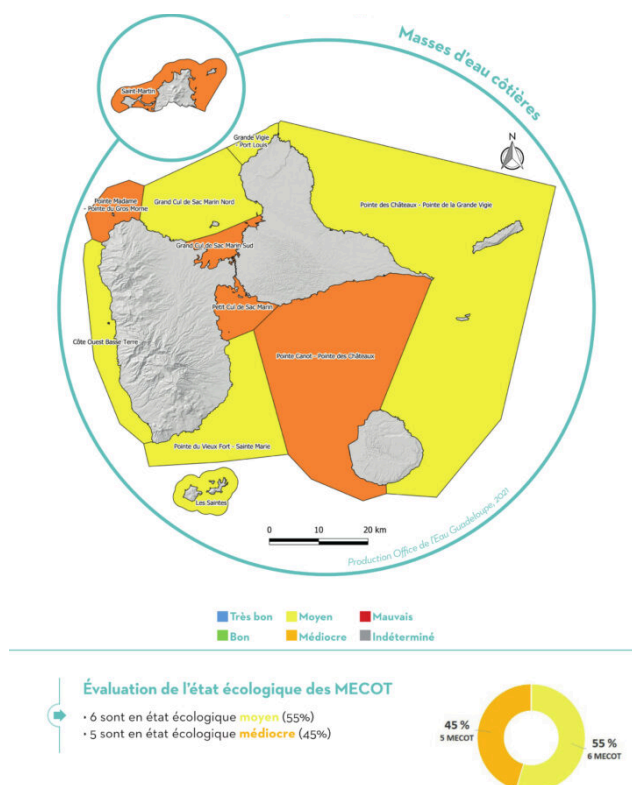


Figure 4 Synthèse de l'état écologique des masses d'eau côtières (résultats de l'EDL 2019)
 (source : Observatoire de l'eau de Guadeloupe, 2019 <https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieus-aquatiques/eaux-littorales/>)

Le traitement des eaux usées reste perfectible, malgré les progrès réalisés. La qualité des eaux de baignade est inégalement maîtrisée, notamment après les épisodes pluvieux.

| Points forts | Points faibles |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence de zones humides majeures - Projets d'amélioration du réseau d'eau potable | <ul style="list-style-type: none"> - Pollution diffuse et pertes importantes sur les réseaux - Dysfonctionnements persistants des STEP |

Enjeux-clés du territoire :

- Assurer une adduction en eau potable performante (identification et réduction efficace des pertes) en améliorant la qualité des réseaux, des travaux/interventions et le suivi ;
- Garantir l'autonomie en eau en étudiant la pertinence de l'exploitation de forage sur le territoire communautaire ;
- Garantir la limitation drastique et le suivi des rejets de polluants dans les masses d'eau côtières et souterraines (particulièrement celles issues de l'assainissement et de l'industrie) ;
- Anticiper la connexion aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des futures constructions sur le territoire, notamment au regard de l'étalement urbain et des secteurs en développement (exemple du projet d'usine de Perrin pour assurer les futurs besoins du secteur).

1.6. Risques naturels et technologiques

Le territoire est fortement exposé aux risques naturels : inondations, mouvements de terrain, séismes, cyclones, submersions. La concentration des populations et des activités en zones basses aggrave cette vulnérabilité. Le SCoT doit prendre en compte les PPRN et intégrer une logique de résilience.

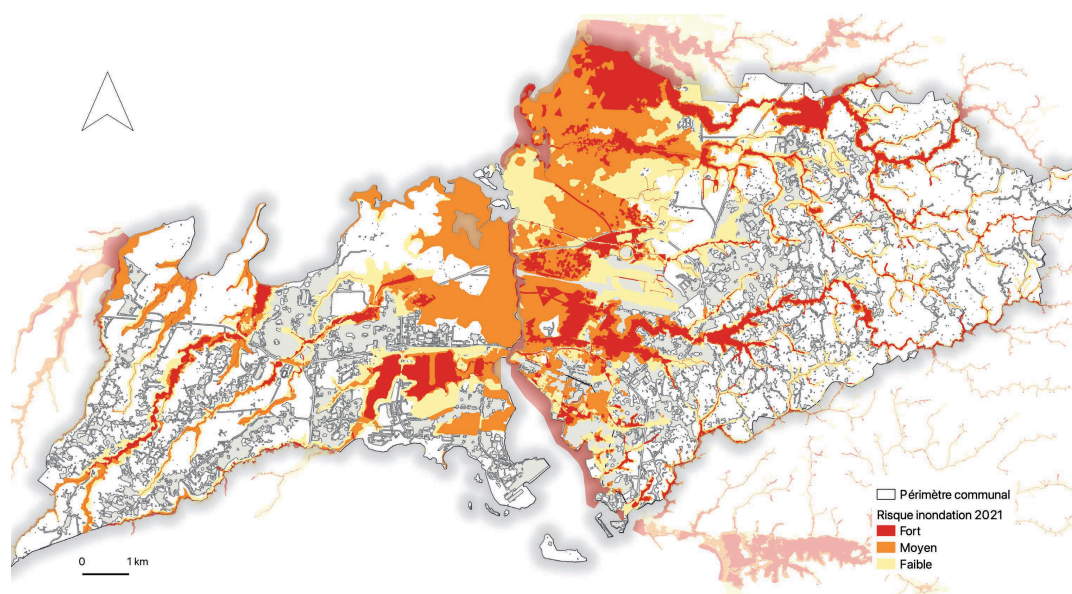


Figure 5 Carte du risque inondation sur le territoire de Cap Excellence

Les risques technologiques (transport de matières dangereuses, zones SEVESO) sont également présents à proximité des zones industrielles de Jarry.

| Points forts | Points faibles |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Outils de prévention (PPRN, PCS) - Expérience et culture de la gestion de crise sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation en zones exposées - Manque d'intégration des risques dans l'aménagement |

Enjeux-clés du territoire :

- Définir les risques naturels et industriels comme des facteurs majeurs de décision dans les choix d'aménagement et d'utilisation des sols et prendre en compte systématiquement l'impact du changement climatique sur les risques existants.
- Développer la sensibilisation et la prévention de la population aux risques, notamment dans les zones les plus exposées telles que le littoral ou spécifiquement la zone de Jarry
- Renforcer la résilience du territoire aux catastrophes naturelles ou technologiques
- Garantir le respect de la zone des 50 pas géométriques pour réduire la vulnérabilité aux risques tels que les cyclones
- Assurer une gestion efficace des risques majeurs et la cohérence entre les différents outils mis en place, notamment pour définir une stratégie d'aménagement concertée sur la zone de Jarry
- Anticiper dans la mesure du possible les "nouveaux risques" comme l'échouage des sargasses pour garantir une gestion efficace des situations de crise

1.7. Profil énergie-carbone du territoire

Cap Excellence, en tant que territoire urbanisé, dense et pôle économique majeur de Guadeloupe, présente un profil énergie-carbone caractérisé par une forte dépendance aux énergies fossiles, tant pour la mobilité que pour les usages résidentiels et tertiaires. Le parc de logements est ancien et peu performant thermiquement, ce qui entraîne une forte consommation énergétique, particulièrement pour la climatisation. Par ailleurs, la structuration du territoire autour de la voiture individuelle génère des émissions de gaz à effet de serre (GES) élevées, notamment dans les flux quotidiens entre zones d'habitat et pôles d'activités (comme Jarry ou l'aéroport).

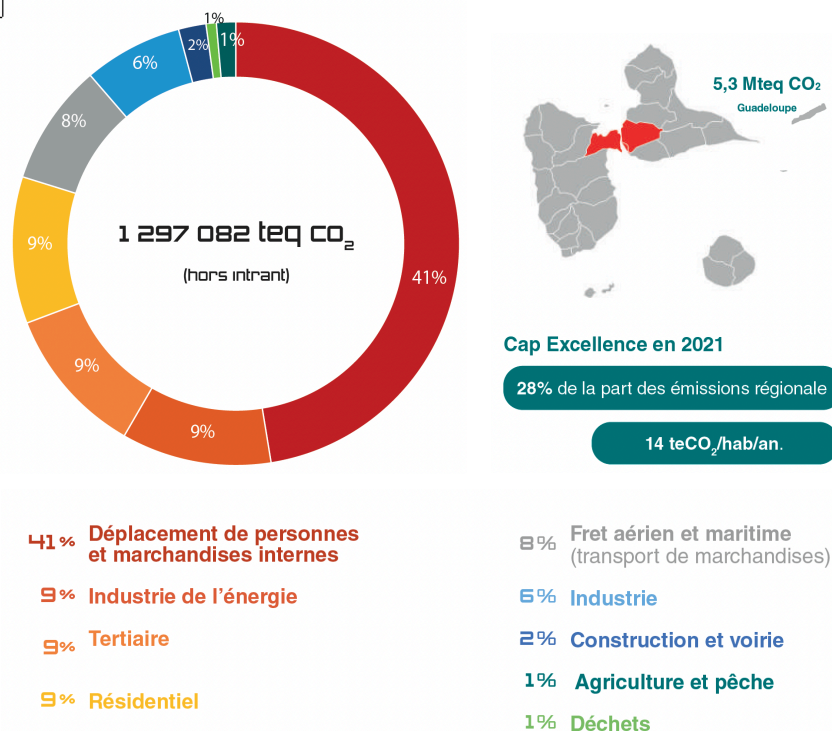


Figure 6 : Bilan carbone territoire de Cap Excellence en tant que « territoire interconnecté »
(source : Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) de Guadeloupe, 2025, Bilan carbone territoire de Cap Excellence – 2021)

La production locale d'énergies renouvelables, bien qu'en croissance, reste insuffisamment développée : le photovoltaïque, principal gisement, n'est pas encore pleinement mobilisé, notamment sur les toitures. L'éclairage public, les zones industrielles et les équipements collectifs constituent également des gisements d'optimisation énergétique non négligeables.

| Points forts | Points faibles |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Fort potentiel en solaire photovoltaïque - Dispositifs régionaux de soutien à la transition énergétique - Premières opérations de rénovation énergétique initiées | <ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance aux hydrocarbures - Mobilité peu décarbonée et peu d'alternatives au véhicule individuel - Faible rénovation du bâti existant |

Enjeux-clés du territoire :

- Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en accord avec les objectifs définis dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guadeloupe
- Accompagner la transition énergétique de la zone de Jarry, notamment des installations de production d'énergie fossile vers une électricité verte et décarbonée
- Développer la performance énergétique du secteur tertiaire public et privé, principal consommateur d'énergie du territoire, en développant des actions d'efficacité énergétique (EE) et de maîtrise de l'énergie (MDE)
- Poursuivre et intensifier les opérations de sensibilisation et d'information des particuliers sur les actions d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie, pour devenir un véritable territoire à énergie positive

- Assurer la réhabilitation du parc de logements collectifs et individuels vétustes afin de lutter contre la précarité énergétique, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine de l'agglomération
- Réduire les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs, et notamment des transports et des entreprises. Proposer notamment des alternatives aux déplacements en véhicules thermiques.

1.8. Qualité de l'air

La qualité de l'air à Cap Excellence est un enjeu de santé publique, en particulier dans les zones à forte densité de population et à proximité des grands axes routiers. Les principales sources de pollution atmosphérique sont :

- Le trafic automobile, responsable des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM10 et PM2.5) ;
- Les activités portuaires et industrielles, particulièrement concentrées autour de Jarry ;
- Les brûlages à l'air libre, encore pratiqués de manière informelle malgré leur interdiction.

À ces sources locales s'ajoutent des pollutions d'origine naturelle, notamment les brumes de sable saharien, qui dégradent régulièrement la qualité de l'air sur l'ensemble de l'archipel. Ces épisodes transitoires peuvent accentuer les pathologies respiratoires chez les plus fragiles.

Les données issues de Gwad'Air indiquent des pics de pollution récurrents, même si les niveaux moyens restent dans les seuils réglementaires. Toutefois, l'exposition cumulée à plusieurs sources de pollution constitue un risque environnemental croissant pour les populations urbaines.

| Points forts | Points faibles |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air globalement bonne - Suivi de la qualité de l'air efficace et régulier, dont un nouveau réseau de capteurs pour les émanations des sargasses | <ul style="list-style-type: none"> - Densité automobile élevée - Pollution industrielle non négligeable dans certaines zones - Faible réglementation sur les brûlages ou engins thermiques |

Enjeux-clés du territoire :

- Limiter les conséquences de la pollution atmosphériques liée à l'activité industrielle de Jarry et à la circulation importante dans l'agglomération
- Assurer et améliorer la prévision à court terme de la qualité de l'air et élargir la surveillance, en accord avec les objectifs du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) de Guadeloupe
- Améliorer le dispositif d'information et d'alerte à la pollution sur le territoire et assurer la transversalité climat-air-énergie de ce dispositif (notamment avec les autres projets de Cap Excellence tels que le PCAET, Cit'ergie, ...)
- Développer la connaissance des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé de la population de Cap Excellence, notamment des personnes les plus exposées (vivant à proximité des voies rapides par exemple)

Elaborer une stratégie communautaire de réduction des polluants atmosphériques sous les seuils réglementaires intégrée au PCAET ou au Plan de Déplacements Urbain (PDU) pour le développement des modes doux de déplacements

1.9. Bruit et environnement sonore

L'environnement sonore à Cap Excellence(A) est marqué par une intensité sonore importante, principalement liée à la circulation routière (RN1, RN4, RD1 et autres axes structurants), aux activités économiques (zones industrielles, chantiers, logistique portuaire) et au trafic aérien (aéroport Pôle Caraïbes) et aux nuisances associées.

Certaines zones présentent une exposition chronique à des bruits de fond élevés, sans mesure systématique. Les quartiers résidentiels à proximité immédiate de ces infrastructures sont particulièrement touchés, notamment à Baie-Mahault et aux Abymes.

La carte du bruit stratégique date de 2016 et aucun Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) n'a été formellement mis en œuvre à l'échelle intercommunale. Les enjeux de santé publique (troubles du sommeil, fatigue, stress) sont pourtant bien documentés par les autorités sanitaires.

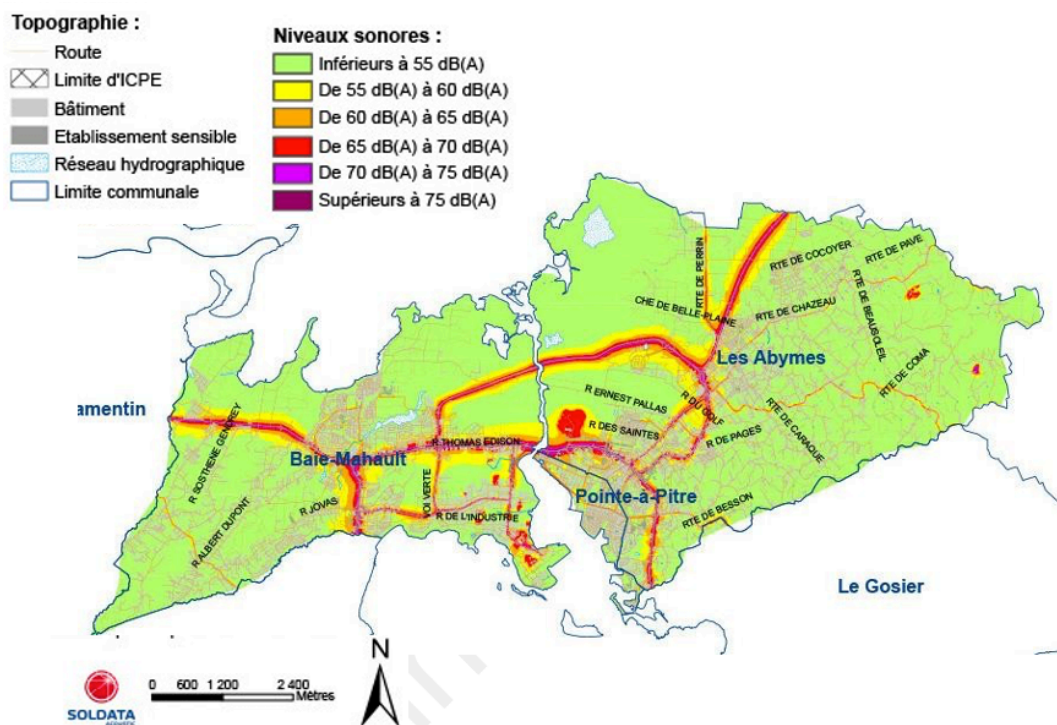


Figure 7 Carte du bruit de l'agglomération Cap Excellence, Lden 24h (source : Cap Excellence, Soldata Acoustic - 2016)

| Points forts | Points faibles |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence des documents cadres (CSB, PPBE, Classement sonore des infrastructures de transport) - Aucun dépassement des seuils d'exposition pour le bruit industriel - Réalisation d'un PPBE pour les axes routiers principaux de Guadeloupe | <ul style="list-style-type: none"> - Présence de nombreux axes routiers principaux (RN1, RN4, RN5, RN11 etc.), sources principales de nuisances sonores - Pas de données sur le bruit lié au trafic aérien |

Enjeux-clés du territoire :

- Réduire les nuisances sonores liées au trafic routier sur l'ensemble du territoire, en développant les mobilités douces et les transports en communs, notamment dans les zones les plus exposées (routes nationales, zones d'activités, centres-villes, ...)
- Intégrer le bruit comme un critère dans les choix et dispositions d'aménagement afin de garantir le respect de la tranquillité des habitants, notamment dans le cadre des futurs projets et de la rénovation urbaine qui entraînera des constructions aux abords de routes nationales
- Caractériser et préserver les zones dites "calmes", faiblement exposées au bruit, sur le territoire de Cap Excellence

1.10. Gestion des déchets

Cap Excellence assure la compétence de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Le volume de déchets produits est élevé en raison de la densité de population, du tourisme, et de la présence de zones commerciales et portuaires. Le taux de valorisation reste faible, bien que des efforts aient été engagés pour améliorer la collecte sélective et sensibiliser les habitants.

Les déchets encombrants, les déchets verts, et les déchets du BTP constituent une problématique persistante, du fait du manque de filières locales de réemploi, d'un suivi irrégulier des chantiers et de la persistance de dépôts sauvages.

Le territoire dispose de déchèteries, mais leur accessibilité, leurs horaires ou la connaissance des dispositifs restent insuffisants. Des initiatives locales (compostage de quartier, sensibilisation dans les écoles) commencent à émerger.

| Points forts | Points faibles |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 3 déchèteries (Petit-Pérou, Jarry, Bénito Espinal), un centre de regroupement multi-flux et un centre de regroupement DEEE - Diminution de la production de DMA de 23 % depuis 2012, grâce aux efforts de prévention - Apports en déchèterie en hausse (+48%) | <ul style="list-style-type: none"> - Collecte sélective peu performante, notamment sur le verre (7 à 10 kg/hab/an) - Refus de tri fréquents, erreurs dans les bacs jaunes - Maillage insuffisant de points d'apport volontaire, limitant l'accessibilité au tri |

Enjeux-clés du territoire :

- Distinguer les déchets d'activité économique (DAE), générateurs de fortes nuisances, du gisement géré par le service public et garantir leur prise en main par les entreprises qui en ont la responsabilité
- Poursuivre la mise en place de solutions concrètes sur le territoire pour une gestion harmonisée et performante de tous les types de déchets (déchetteries, contrôle, mise en place de points d'apports volontaires, ...)
- Clarifier les chiffres de terrain afin de définir dans les déchets collectés ceux qui le sont au titre de la propreté par les villes

- Réduire la pollution visuelle liée à la multiplication des panneaux publicitaires et panneaux numériques, aux réseaux électriques et compteurs apparents, etc.
- Réduire la quantité de déchets produits par habitant en développant le tri, le recyclage et la réutilisation des déchets
- Participer à l'atteinte des objectifs de réduction de déchets et d'économie circulaire du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Anticiper la gestion des déchets issus d'opérations de démolition et de construction, notamment dans le cadre du renouvellement urbain, en valorisant les filières de traitement et de réutilisation (en prenant en compte les déchets spécifiques d'amiante)

2. Méthodologie de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Excellence a pour finalité d'intégrer les enjeux environnementaux à toutes les étapes de la planification stratégique du territoire et d'évaluer la compatibilité du SCoT avec les objectifs de développement durable fixés à l'échelle nationale et régionale.

2.1. Objectifs et cadre général

Le SCoT définit le projet de développement et d'aménagement de Cap Excellence à l'horizon 2040. L'évaluation environnementale vise à apprécier dans quelle mesure ce projet contribue à la transition écologique, à la réduction de la vulnérabilité du territoire et à la préservation des ressources naturelles.

Elle permet également de justifier les choix retenus, de mesurer les incidences du projet sur l'environnement et de proposer un dispositif de suivi adapté.

Le SCoT s'applique à un territoire à forts enjeux environnementaux : littoral sensible, zones humides, espaces agricoles menacés, risques d'inondation et d'aléas climatiques, pression urbaine et foncière. L'évaluation s'est donc attachée à identifier les interactions entre les dynamiques territoriales (habitat, économie, mobilité) et les équilibres écologiques du territoire.

2.2. Méthodologie générale

L'évaluation environnementale a été conduite selon une approche progressive et intégrée, articulée avec les différentes étapes d'élaboration du SCoT.

▪ **Étape 1 – Diagnostic environnemental initial**

Un état initial détaillé a été établi à partir des données disponibles. Il a permis d'identifier les caractéristiques du territoire, ses atouts et ses fragilités environnementales (qualité de l'air, ressources en eau, milieux naturels, risques, occupation du sol).

▪ **Étape 2 – Identification des enjeux environnementaux majeurs**

L'analyse a conduit à retenir quatre orientations environnementales structurantes :

A – Lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air ;

B – Protéger les espaces naturels, paysagers et agricoles, et la biodiversité ;

C – Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles ;

D – Prévenir les risques naturels et technologiques et renforcer la résilience territoriale.

▪ **Étape 3 – Évaluation des incidences du projet de SCoT**

Chaque axe stratégique, objectif et prescription du DOO a été évalué au regard de ces orientations.

L'analyse distingue les effets positifs, négatifs ou neutres, et identifie les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation à prévoir.

▪ **Étape 4 – Définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)**

Conformément à la séquence ERC, la démarche a privilégié la sobriété foncière, la requalification des espaces urbanisés, la gestion durable des ressources et la réduction des pressions sur les milieux naturels.

▪ **Étape 5 – Élaboration du dispositif de suivi environnemental**

Un système d'indicateurs thématiques (biodiversité, eau, sols, air, climat, risques, déchets, énergie) a été défini pour suivre dans le temps les effets de la mise en œuvre du SCoT. Ce suivi sera coordonné par Cap Excellence.

2.3. Limites de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale s'appuie sur les données disponibles au moment de l'étude, susceptibles d'évoluer dans le temps. Elle ne permet pas de quantifier précisément certains effets indirects, notamment ceux liés à des décisions relevant d'autres politiques publiques (mobilité, logement, énergie).

Toutefois, la démarche privilégie une analyse qualitative et prospective, visant à anticiper les interactions entre les choix d'aménagement et les équilibres écologiques.

En dépit de ces limites, l'évaluation environnementale du SCoT de Cap Excellence constitue un outil essentiel de pilotage pour garantir la cohérence du projet de territoire avec les principes de durabilité et de résilience environnementale.

3. Justification au regard de l'environnement

3.1. Logique générale du projet de territoire

Le projet de SCoT de Cap Excellence s'inscrit dans la volonté de concilier développement et durabilité, en intégrant les contraintes environnementales dès la phase de conception. Dans un contexte marqué par la rareté du foncier, la vulnérabilité aux risques naturels et la nécessité de renforcer la cohésion entre les trois communes membres (Les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre), le SCoT a été élaboré selon une approche **intégrée et raisonnée du développement territorial**.

L'ambition du projet repose sur trois principes structurants :

1. **La sobriété foncière**, en privilégiant la densification maîtrisée, la requalification des tissus existants et la réutilisation des friches ;
2. **La résilience environnementale**, par la prise en compte des aléas naturels et des effets du changement climatique ;

3. La valorisation des ressources locales, qu'elles soient naturelles, économiques, agricoles ou culturelles.

Ces principes ont guidé les choix stratégiques du SCoT, dans une logique d'équilibre entre attractivité, qualité de vie et préservation des écosystèmes.

3.2. Prise en compte des enjeux environnementaux

L'élaboration du SCoT a reposé sur une intégration progressive des enjeux environnementaux identifiés dans le diagnostic. Les orientations environnementales définies dans le rapport environnemental ont été croisées avec les axes stratégiques du DOO afin d'assurer leur cohérence mutuelle.

Cette cohérence traduit une **évolution majeure** entre le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Alors que certaines orientations du PAS pouvaient générer des effets mitigés sur l'environnement (notamment en matière de consommation foncière ou de tourisme), le DOO introduit des prescriptions correctrices visant à **minimiser les pressions environnementales** et à **renforcer les effets positifs du développement territorial**.

3.2.1. Logique d'intégration environnementale dans le DOO

Le DOO traduit de manière opérationnelle les orientations environnementales du projet à travers un ensemble de prescriptions concrètes :

- **Encadrement de l'urbanisation** par la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels et la priorisation du renouvellement urbain ;
- **Préservation de la ressource en eau** grâce à la gestion intégrée des eaux pluviales, à la limitation de l'imperméabilisation et à la promotion de solutions fondées sur la nature ;
- **Réduction des risques** via la maîtrise de l'urbanisation en zones d'aléas et la création d'espaces tampons naturels ;
- **Transition énergétique et climatique** par la promotion des énergies renouvelables, la végétalisation des espaces publics et l'adaptation du bâti aux fortes chaleurs ;
- **Valorisation du patrimoine et des paysages** par l'intégration de la qualité paysagère dans les projets d'aménagement et la requalification des entrées de ville.

Ces dispositions traduisent la volonté de **faire du SCoT un levier de transition écologique** à l'échelle intercommunale, en cohérence avec les stratégies nationales et régionales (SNBC, SRADDET, Plan Climat).

3.2.2. Justification environnementale du projet retenu

Le projet de SCoT de Cap Excellence se distingue par sa **recherche d'équilibre entre développement et sobriété**. Il répond aux besoins d'attractivité et de modernisation du territoire tout en limitant les effets de l'urbanisation sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

Le scénario retenu, adossé à des prescriptions précises dans le DOO, permet de réduire la pression foncière sur les milieux sensibles, maîtriser la consommation d'eau et d'énergie, renforcer la résilience face aux aléas climatiques et promouvoir une économie territoriale circulaire et moins consommatrice en ressources.

Ainsi, le projet de SCoT constitue une **démarche d'intégration environnementale complète**, qui place la transition écologique au cœur du développement territorial.

4. Compatibilité et prise en compte des documents-cadres

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue un document d'urbanisme intégrateur, garant de la cohérence des politiques publiques d'aménagement à l'échelle intercommunale. À ce titre, il doit être **compatible avec les documents de planification supérieurs** (plans, schémas, programmes nationaux ou régionaux). L'analyse de compatibilité du SCoT de Cap Excellence vise donc à vérifier sa conformité avec les objectifs des principaux cadres environnementaux et territoriaux applicables au territoire.

L'évaluation environnementale a mis en évidence une **compatibilité globalement satisfaisante** du SCoT avec ces documents, et une intégration notable des objectifs environnementaux portés à chaque échelle.

Le SCoT s'inscrit dans les orientations du SRADDET, notamment celles relatives à la sobriété foncière, à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement équilibré des territoires et à la réduction des vulnérabilités littorales. Le projet renforce la structuration multipolaire du territoire et limite l'étalement urbain, contribuant ainsi aux objectifs de résilience et de transition énergétique fixés par la Région.

Le SCoT prend en compte les objectifs du SDAGE 2022-2027 et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRi) en favorisant une gestion intégrée de l'eau et une urbanisation maîtrisée dans les zones à risque. Il promeut la désimperméabilisation des sols, la restauration des zones humides et la limitation des constructions en zones d'aléa fort, en cohérence avec la stratégie de prévention des inondations portée par le PAPI de Cap Excellence. Le lien entre le PGRi et le PAPI se traduit par une **mise en œuvre locale opérationnelle** des principes du PGRi, via des actions de renforcement des ouvrages hydrauliques, de sensibilisation et d'aménagements tampons.

Le SCoT intègre les prescriptions du PEB en encadrant les nouvelles urbanisations dans les zones de bruit et en préservant les espaces tampons. La compatibilité est jugée **globalement satisfaisante**, bien que la vigilance doive être maintenue dans les projets communaux afin d'éviter toute densification inadaptée.

L'analyse de compatibilité met en évidence une **intégration environnementale solide** du SCoT de Cap Excellence dans le cadre réglementaire et stratégique existant. Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques publiques nationales et régionales, tout en les adaptant aux spécificités locales d'un territoire littoral dense et vulnérable. Les ajustements opérés entre le PAS et le DOO ont permis d'assurer une compatibilité accrue avec les objectifs du SRADDET, du SDAGE et du PCAET, ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et hydrauliques.

Le SCoT de Cap Excellence apparaît ainsi comme un **document cadre cohérent, transversal et intégré**, garantissant la convergence des politiques d'aménagement, de développement économique et de protection de l'environnement à l'échelle intercommunale.

5. Analyse des incidences du projet de SCoT sur l'environnement

L'analyse des incidences évalue comment la mise en œuvre du SCoT de Cap Excellence influence l'environnement, selon les orientations environnementales retenues :

- A – Lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air
- B – Protéger les espaces naturels, paysagers et agricoles, et la biodiversité
- C – Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles
- D – Prévenir les risques naturels et technologiques et renforcer la résilience territoriale

Chaque orientation du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) a été examinée à la lumière de ces enjeux afin d'identifier les effets positifs, négatifs ou neutres et de proposer, le cas échéant, des mesures d'atténuation ou de compensation.

5.1. Incidences au regard de l'orientation A – Lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air

L'Axe 1 du SCoT, consacré à la structuration du système urbain, et l'Axe 2, orienté vers un développement urbain plus sobre et équilibré, ont des incidences globalement **positives** sur la lutte contre le changement climatique.

En favorisant la densification des pôles urbains existants et la mixité fonctionnelle, le SCoT réduit la dépendance automobile et les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements quotidiens. Les orientations en faveur de la requalification urbaine et de la compacité territoriale limitent l'étalement et contribuent à une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et des infrastructures.

Le SCoT soutient également le développement des **mobilités actives et partagées** : amélioration du maillage cyclable, renforcement du transport collectif, intégration de l'intermodalité dans les centralités urbaines. Ces mesures répondent à la stratégie climat du PCAET de Cap Excellence et contribuent à la réduction des émissions de CO₂.

En matière de qualité de l'air, le projet agit indirectement par la maîtrise des flux de circulation et la localisation des activités économiques à proximité des zones d'habitat. Les orientations en faveur d'une **armature urbaine multipolaire** et du télétravail via le déploiement du numérique participent à réduire les trajets contraints.

Enfin, les prescriptions relatives à la végétalisation des espaces publics, à la plantation d'arbres d'ombrage et à la désimperméabilisation des sols concourent à la **résilience climatique** et à la réduction des îlots de chaleur urbains.

Aucun effet négatif majeur n'est relevé, sous réserve de la mise en œuvre effective des projets de mobilité durable et de la maîtrise des extensions d'activités économiques.

5.2. Incidences au regard de l'orientation B – Protéger les espaces naturels, paysagers et agricoles, et la biodiversité

Le SCoT de Cap Excellence affiche une ambition claire en matière de préservation des milieux naturels et agricoles. L'approche adoptée, centrée sur la **sobriété foncière et la requalification urbaine**, permet de réduire la pression sur les espaces naturels, tout en renforçant leur protection réglementaire et fonctionnelle.

Les orientations du DOO favorisent la **limitation des ouvertures à l'urbanisation** dans les zones d'enjeux écologiques, notamment les mangroves, les zones humides, les espaces littoraux et les terres agricoles. Les zones naturelles d'intérêt écologique sont intégrées dans une trame verte et bleue intercommunale visant à assurer la **continuité des corridors écologiques**.

L'axe 2, relatif à la structuration d'un territoire durable, met l'accent sur la requalification des trames urbaines existantes et la gestion raisonnée de la ressource foncière. Ces orientations soutiennent directement l'**objectif B de protection de la biodiversité et des paysages**, en évitant la fragmentation des milieux et en préservant les structures paysagères identitaires de l'agglomération.

La promotion d'une **agriculture locale et diversifiée**, inscrite dans l'axe 3 du SCoT, contribue également à la préservation de la biodiversité cultivée et des sols vivants. En valorisant les filières agricoles de proximité et les pratiques respectueuses des ressources, le SCoT participe à la consolidation des fonctions écologiques et paysagères du territoire.

Les effets résiduels concernent essentiellement les secteurs en renouvellement urbain, où la vigilance doit porter sur la **gestion des eaux pluviales, la perméabilité des sols et la place de la nature en ville**.

5.3. Incidences au regard de l'orientation C – Préserver la qualité et la disponibilité des ressources naturelles

Le SCoT de Cap Excellence contribue significativement à la préservation des ressources naturelles, en particulier de l'eau, de l'énergie et des matières premières.

Les orientations du DOO promeuvent la **gestion intégrée de la ressource en eau**, à travers :

- la limitation de l'imperméabilisation des sols,
- le développement de dispositifs de rétention et d'infiltration à la parcelle,
- la restauration des zones humides,
- et la réutilisation des eaux pluviales pour les usages non domestiques.

Ces mesures participent à l'objectif de **qualité et disponibilité des ressources**, tout en réduisant les risques d'inondation. Les prescriptions relatives à la performance énergétique des bâtiments, à la promotion des énergies renouvelables et à l'économie circulaire dans les zones d'activités soutiennent une **gestion plus sobre des ressources énergétiques et matérielles**.

L'axe 3 du SCoT, dédié au développement économique, met en avant un modèle productif fondé sur la **valorisation locale des ressources**, le recyclage des matériaux, la mutualisation des infrastructures. Le développement du tourisme patrimonial et culturel, en remplacement d'un tourisme intensif, réduit la pression sur les ressources naturelles et les milieux sensibles.

L'ensemble de ces choix traduit une **évolution positive** du projet depuis le PAS initial, avec une réduction notable des impacts environnementaux potentiels sur l'eau, les sols et les matières premières.

5.4. Incidences au regard de l'orientation D – Prévenir les risques naturels et technologiques et renforcer la résilience territoriale

Le territoire de Cap Excellence est exposé à de multiples aléas : inondations, submersions marines, mouvements de terrain, sismicité, risques technologiques et industriels. Le SCoT intègre ces contraintes dès la phase de planification, en encadrant strictement l'urbanisation dans les zones à aléa fort et en favorisant les opérations de relocalisation et de désimperméabilisation dans les secteurs vulnérables.

Les prescriptions du DOO imposent la **prise en compte des PPRN** et du **Plan de Gestion des Risques d'Inondation**, ainsi que la mise en place d'**espaces tampons** et de **zones de rétention**. L'objectif est de renforcer la capacité d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, notamment aux fortes pluies, aux submersions et à la montée du niveau marin. La résilience est également recherchée à travers l'**amélioration du confort climatique urbain**, la végétalisation, la ventilation naturelle et l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement.

Enfin, le SCoT encourage la réduction des nuisances et la maîtrise des risques industriels, en renforçant la compatibilité entre les zones d'habitat et les zones d'activités économiques.

Les effets du projet sont donc **globalement favorables** à la réduction des risques et à la résilience territoriale, sous réserve d'un suivi régulier des conditions de mise en œuvre dans les PLU(i) et projets opérationnels.

5.5. Synthèse transversale des incidences

L'évaluation globale du SCoT de Cap Excellence montre une **intégration significative des enjeux environnementaux** à tous les niveaux du projet. Les effets positifs dominent, notamment sur la sobriété foncière, la résilience climatique, la préservation des milieux et la qualité de vie urbaine.

| Orientations environnementales | Tendance générale des effets | Observation synthétique |
|--------------------------------------|------------------------------|--|
| A – Climat et qualité de l'air | Positive | Réduction des émissions, mobilité durable, végétalisation urbaine. |
| B – Espaces naturels et biodiversité | Positive | Préservation des milieux, limitation de l'étalement, agriculture locale. |

| | | |
|---------------------------|--------------------------|---|
| C – Ressources naturelles | Positive | Sobriété énergétique, gestion intégrée de l'eau, économie circulaire. |
| D – Risques et résilience | Positive à très positive | Réduction de la vulnérabilité, intégration des PPRN, adaptation climatique. |

Les **effets potentiellement négatifs** concernent principalement la densification urbaine, susceptible d'accroître localement les pressions sur le cadre de vie si elle n'est pas accompagnée d'espaces verts de proximité et les projets économiques et touristiques, qui doivent veiller à limiter l'artificialisation et à intégrer des dispositifs d'économie de ressources. Ces effets sont toutefois maîtrisés par la mise en œuvre de la **séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser)** et par les prescriptions précises inscrites dans le DOO.

6. Indicateurs de suivi environnemental

6.1. Objectifs du dispositif de suivi

Le suivi environnemental vise à **évaluer dans la durée les effets de la mise en œuvre du SCoT** sur l'environnement et à mesurer la pertinence des orientations adoptées. Il permet d'identifier d'éventuels écarts entre les effets attendus et les effets observés, et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

Le dispositif de suivi repose sur un ensemble d'indicateurs thématiques pertinents, mesurables et actualisables, des sources de données fiables (DEAL, INSEE, OFB, BRGM, Office de l'eau, observatoires régionaux), une fréquence de suivi adaptée au rythme de révision du SCoT, avec une actualisation **tous les trois ans**.

Ce dispositif constitue un **outil de gouvernance territoriale** permettant de garantir la cohérence du SCoT avec les objectifs du développement durable, en assurant la transparence et la participation des acteurs.

6.2. Indicateurs thématiques proposés

Les indicateurs retenus couvrent l'ensemble des thématiques environnementales identifiées dans l'évaluation. Ils sont conçus pour être à la fois **quantitatifs et qualitatifs**, afin d'appréhender la diversité des effets du SCoT : évolution des milieux, consommation d'espace, émissions, résilience, etc.

Milieux naturels, biodiversité et continuités écologiques

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|--|-------|--------------------------------------|-----------|
| Surface d'espaces naturels protégés ou restaurés | ha | OFB, DEAL, Conservatoire du littoral | 3 ans |
| Nombre de corridors écologiques préservés ou recréés | nb | PLU, Géoportail de l'urbanisme | 3 ans |

| | | | |
|---|----|---------------------------|-------|
| Nombre de projets intégrant une mesure de compensation écologique | nb | DEAL | 6 ans |
| Surface classée en zone N dans les PLU | ha | Géoportail de l'urbanisme | 3 ans |

Ressources en eau et zones humides

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|---|----------------|-------------------------|-----------|
| Surface de zones humides restaurées ou créées | ha | OFB, DEAL | 3 ans |
| Taux moyen d'imperméabilisation par commune | % | CEREMA | 2 ans |
| Nombre de PLU intégrant un coefficient de biotope ou une gestion alternative des eaux pluviales | nb | Communes | 3 ans |
| Volume d'eau potable prélevé pour l'AEP | m ³ | SMGEAG, Office de l'eau | 3 ans |

Paysage, patrimoine et identité

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|--|----------------|---------------------------|-----------|
| Nombre de projets soumis à étude d'insertion paysagère | nb | Communes, DEAL | 3 ans |
| Superficie requalifiée dans les entrées de ville | m ² | Communes, Cap Excellence | 3 ans |
| Nombre de PLU intégrant des OAP paysagères | nb | Géoportail de l'urbanisme | 6 ans |

Qualité de l'air, énergie et climat

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|---|-------------------------|--------------------------|-----------|
| Nombre d'arbres plantés par an | nb | Cap Excellence, communes | Annuelle |
| Longueur d'aménagements cyclables créés ou rénovés | km | Cap Excellence, DEAL | 2 ans |
| Évolution des émissions de GES par habitant | tCO ₂ eq/hab | Cap Excellence (PCAET) | 3 ans |
| Part des énergies renouvelables dans la consommation finale | % | EDF, ADEME | 2 ans |

Sols, foncier et artificialisation

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|--|----------|------------------|-----------|
| Surface de friches réutilisées ou désartificialisées | ha | CEREMA, Communes | 2 ans |
| Ratio densité/consommation d'espace (logements/ha) | logts/ha | INSEE, DEAL | 3 ans |

| | | | |
|--|----|----------------------|----------|
| Surface artificialisée totale | ha | CEREMA, DEAL | Annuelle |
| Nombre de logements vacants remis en usage | nb | Cap Excellence (PLH) | 3 ans |

Risques naturels et technologiques

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|--|-------|---------------------------|-----------|
| Nombre de logements situés en zone d'aléa fort | nb | PPRN, DEAL | 3 ans |
| Nombre de PLU intégrant des règles anti-aléas renforcées | nb | Géoportail de l'urbanisme | 6 ans |
| Superficie d'espaces libérés en zones à risque | ha | Cap Excellence, Communes | 6 ans |
| Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle | nb | Base Géorisques | Annuelle |

Gestion des déchets et économie circulaire

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|---|-------|------------------------|-----------|
| Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés | % | SYVADE, DEAL | Annuelle |
| Nombre de composteurs installés (individuels et collectifs) | nb | Cap Excellence, SYVADE | 2 ans |
| Nombre de projets intégrant des matériaux de réemploi | nb | DEAL, communes | 3 ans |

Énergie et émissions de gaz à effet de serre

| Indicateur | Unité | Source | Fréquence |
|---|---------------------|------------------------|-----------|
| Nombre de bâtiments publics ou privés rénovés énergétiquement | nb | ADEME, Cap Excellence | 2 ans |
| Production d'énergies renouvelables installée sur le territoire | MWh/an | EDF, ADEME | 2 ans |
| Évolution globale des émissions de GES (par secteur) | tCO ₂ eq | Cap Excellence (PCAET) | 3 ans |